

(1)

(N° 180.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MAI 1870.

Érection de la commune de Ryckhoven, province de Limbourg⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, -AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. FUNCK.

MESSIEURS,

La commission chargée d'examiner la proposition qui a pour objet de séparer les hameaux de Ryckhoven, de Ryck et de Bosselen, de la commune de Bilsen, afin de les ériger en commune distincte sous le nom de Ryckhoven, a admis, à l'unanimité des membres présents, le projet de loi qui vous est soumis.

La distance considérable qui sépare ces hameaux de la commune de Bilsen suffirait à elle seule pour justifier l'érection de la commune de Ryckhoven.

Toutes les circonstances se réunissent, du reste, pour déterminer la Législature à faire droit aux justes réclamations des parties intéressées.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

Le Rapporteur,
J.-G. FUNCK.

Le Président,
DE BORCHGRAVE.

(1) Projet de loi, n° 149.

(2) La commission était composée de MM. DE BORCHGRAVE, président, FUNCK, ELIAS, LEPEVRE, et VANDER MAESEN.